

AFFAIRE N° 35.- Emprunt de 25 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION pour la réalisation du doublement de la conduite de refoulement de la Montagne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de l'alimentation en eau potable de la Ville de St-Denis, le doublement de la conduite de refoulement de la Montagne est envisagé.

Le coût des travaux après appel d'offres s'élève à 30 200 000 Frs CFA, se décomposant comme suit :

- Montant du marché	26 599 069.-
-- Honoraires et imprévus	3 650 131.-

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur	2 200 000.-
- FIDOM	3 000 000.-
- Emprunt CEPR	25 000 000.-
TOTAL	30 200 000.-

Je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser :

- à contracter un emprunt de 25 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION pour la réalisation du doublement de la conduite de refoulement de la Montagne ;
- à inscrire au chapitre 901 - article 131 du budget communal, la somme de 37 500 Frs CFA, à titre de commission d'intervention.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Un,
M. Denis, le 24 ~~Sept~~ 74
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. P. Prout
P. copie certifiée conforme
Le Directeur des Aff. Financières
Signé : R. Puyjeu.